



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8652<sup>e</sup>** séance

Mercredi 30 octobre 2019, à 15 h 40

New York

*Provisoire*

*Président :* M<sup>me</sup> Pandor ..... (Afrique du Sud)

*Membres :*

Allemagne .....	M. Licharz
Belgique .....	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine .....	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire .....	M. Moriko
États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Craft
Fédération de Russie .....	M. Polyanskiy
France .....	M. de Rivière
Guinée équatoriale .....	M. Esono Mbengono
Indonésie .....	M. Syihab
Koweït .....	M. Alduwaisan
Pérou .....	M. Duclos
Pologne .....	M <sup>me</sup> Janiak
République dominicaine .....	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Clay

## Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2019/837)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Burundi**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2019/837)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi; et S. E. M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/837, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi.

Je donne maintenant la parole à M. Kafando.

**M. Kafando** : Je me réjouis de l'opportunité que vous m'offrez, Madame la Présidente, de présenter un exposé au Conseil à l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général portant sur la situation au Burundi (S/2019/837). Mais auparavant, qu'on me permette de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre et de saluer par la même occasion les autres membres du Conseil.

Le présent exposé porte sur le document qui a été déjà soumis à l'appréciation du Conseil, intitulé « Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi » et publié le 24 octobre 2019. La première partie de mon exposé concerne quelques observations tirées de ce même rapport. La deuxième partie fait le point de mes activités relativement au dialogue inter-burundais. Dans la troisième partie, je formule quelques recommandations sur la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de rester présente au Burundi.

Dans l'ordre des observations, il faut tout d'abord noter qu'à maints égards, la situation au Burundi demeure tendue. Au cours de la période considérée, on a observé une montée de l'intolérance politique et des atteintes aux libertés civiles et politiques. Le Gouvernement a heureusement réagi en mettant en place un cadre de dialogue politique regroupant les partis politiques, les administrateurs locaux et les représentants des forces de sécurité. Cette initiative mérite d'être encouragée et soutenue, tout comme la condamnation à perpétuité de quatre auteurs de l'assassinat, à Muyinga, d'un membre du Congrès national pour la liberté le 18 août dernier. Les discussions en cours entre l'opposition, autrement dit le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Aru-sha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit (CNARED), et le Gouvernement quant au retour des dirigeants politiques en exil méritent également d'être encouragées.

La deuxième observation porte sur le processus électoral, qui, comme le savent les membres du Conseil, est géré par la Commission électorale nationale indépendante. Il faut espérer que ce processus sera transparent. Des élections mal organisées et contestées, on le sait, sont toujours source de conflit.

La troisième observation porte sur la situation socioéconomique. On n'a pas besoin de faire une longue analyse, cette situation continue de se détériorer.

La quatrième observation est centrée sur la situation sécuritaire qui, il faut l'admettre, s'est améliorée sur toute l'étendue du territoire, même si, ici et là, des abus et autres violations des droits de l'homme continuent à être rapportés. En tout état de cause, il convient d'encourager le Gouvernement dans les obligations qui sont les siennes de garantir à tout prix la sécurité de tous les citoyens et de mettre fin à l'impunité.

La cinquième et dernière observation a trait à la situation humanitaire, qui demeure aussi préoccupante. Toutefois, il faut saluer le retour volontaire de milliers de réfugiés au pays, tout en veillant à ce que leur insertion et leur réintégration se fassent dans la dignité.

Le dialogue interburundais sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est n'a toujours pas eu lieu, quatre ans après son lancement, faute, sans doute, de volonté politique des uns et des autres mais aussi, pourquoi ne pas le souligner, d'engagement ferme des États de la sous-région. Ce dialogue aurait cependant permis que le nouveau Burundi en perspective soit l'affaire de

tous, pour éviter ainsi les remises en cause et les éternels recommencements, ce que l'on a vu par le passé.

Et pourtant, le vingtième sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est, tenu à Arusha le 1<sup>er</sup> février, avait décidé que le médiateur entreprendrait davantage de consultations pour l'organisation et l'aboutissement de ce dialogue. Hélas! Les choses n'ont malheureusement pas bougé.

C'est dans cette incertitude que j'ai entrepris, une fois de plus, des concertations avec les leaders de la région, à commencer par le médiateur lui-même, le Président Yoweri Museveni, qui m'a reçu le 23 août chez lui, en Ouganda. Au cours de nos entretiens, il m'a confirmé sans ambages sa volonté de poursuivre la médiation, de concert avec le Président de la Communauté d'Afrique de l'Est, le Président Kagame, ainsi que les autres chefs d'État de la région, mais aussi avec le concours des Nations Unies, à qui il demande de continuer d'apporter leur appui décisif.

Ayant accompli ces dernières démarches, le temps est venu pour moi de conclure ma mission d'Envoyé spécial au Burundi. À vrai dire, c'est depuis le mois de juin dernier que j'avais notifié au Secrétaire général ma volonté de partir. Mais ma rencontre avec le médiateur, programmée par lui, d'abord pour le 19 juillet, mais qui eut lieu finalement en août, me dissuadait d'officialiser ma décision. Aujourd'hui, je la confirme.

J'atteste que, même si nous n'avons pas gagné la bataille du dialogue au Burundi, le rôle des Nations Unies est loin d'avoir été négligeable. Sans conteste, nous avons contribué à susciter, chez les responsables de la région, une prise de conscience plus aiguë de ce que la stabilité au Burundi est un impératif catégorique pour la paix globale dans l'ensemble de cette région.

Avec cette précision importante que je viens de mentionner, à savoir l'engagement continu des Nations Unies en faveur du Burundi, qu'il me soit permis de refaire brièvement le compte, ne serait-ce qu'à titre de redevabilité, des principales activités accomplies dans le cadre du mandat que le Conseil a bien voulu me confier.

Depuis ma nomination par le Secrétaire Général, le 5 mai 2017, il y a donc deux ans, comme Envoyé spécial pour le Burundi, je n'ai ménagé aucun effort pour aider la facilitation et la région à mener à terme le processus du dialogue interburundais.

À cet égard, et à plusieurs reprises, j'ai entrepris des visites dans la région et consulté ses principaux

leaders, notamment le médiateur et le facilitateur, ainsi que les parties prenantes burundaises. J'ai aussi, en de nombreuses occasions, rencontré les autorités de l'Union africaine, à l'effet de les sensibiliser et de solliciter leur engagement dans la recherche d'une solution consensuelle au Burundi. De même, j'ai approché certains chefs d'État africains, toujours dans le même objectif.

En deux ans et demi de mission, j'ai été reçu une fois par le Président Pierre Nkurunziza. Plus précisément, c'était au lendemain de ma nomination, le 27 juin 2017. Les espoirs nés de cette première rencontre avec le Chef de l'État burundais, notamment sur les questions liées au dialogue et à la coopération avec l'ONU, dont la signature de l'accord sur le statut de la mission, n'ont malheureusement pas encore abouti.

Durant mes régulières visites au Burundi, j'ai eu des séances de travail avec les principaux acteurs et leaders politiques, tant de l'opposition que du parti au pouvoir. J'ai eu aussi des rencontres avec les représentants de la société civile, ceux des confessions religieuses, des femmes, des jeunes et, naturellement, avec les diplomates accrédités dans ce pays. J'ai rencontré les responsables du CNARED, à Bruxelles, pour les persuader d'aller au dialogue, la seule issue pour eux pour participer à l'œuvre de renouveau et de reconstruction dans leur pays. Mon bureau à Bujumbura a établi des rapports de coopération avec toutes les parties concernées, et d'abord avec les représentants du Gouvernement, ceux de la communauté internationale et les principaux acteurs politiques.

Au sein du Groupe conjoint de travail, mis en place pour soutenir les efforts du facilitateur, mon bureau a apporté un appui significatif sur le plan technique, logistique et financier, contribuant ainsi à la tenue de plusieurs réunions de consultations, dont les sessions plénières du dialogue, à Arusha et à Entebbe.

L'appui multiforme de mon bureau et mon engagement personnel auprès du facilitateur et du médiateur ont contribué, souvent, à lever certains blocages politiques et techniques, et rendu possible la poursuite du processus de recherche de la paix au Burundi.

Depuis ma prise de fonctions, j'ai eu l'opportunité de rendre régulièrement compte au Conseil de l'évolution de la situation au Burundi. J'ai apprécié les remarques, les conseils, et les encouragements des membres. Au moment de mettre fin à ma mission, je tiens à les remercier pour tous ces égards, pour cet accompagnement, et pour ce soutien constant et multiforme qu'ils

m'ont apporté. Je remercie le Secrétaire général pour la confiance qu'il m'a faite tout au long de ma mission. Je remercie l'Ambassadeur Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie tous mes collaborateurs, et en premier lieu l'équipe du Bureau de l'Envoyé spécial à Bujumbura et celle du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ici à New York. Je remercie les autorités et le peuple burundais. En un mot, j'exprime ma sincère gratitude à tous ceux qui ont facilité ma mission ces deux années durant.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kafando de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

**M. Lauber** (*parle en anglais*) : Au nom de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui, ainsi que pour l'excellente coopération qui existe entre le Conseil et la Commission.

Conformément à la pratique établie, la déclaration ci-après a été approuvée par les membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, y compris par le pays concerné, le Burundi. Lors du dialogue interactif informel qui s'est tenu le 28 août, j'ai eu l'occasion de donner au Conseil un aperçu des échanges entre la formation et le Burundi. À cette occasion, j'ai souligné que les discussions au sein de la formation traduisaient l'engagement collectif de continuer à appuyer le Burundi en amont des élections de 2020, et au-delà, dans l'optique de consolider la paix et de promouvoir un développement socioéconomique ouvert à tous.

Le 27 septembre, en marge de l'ouverture de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, j'ai été reçu par le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale de la République du Burundi, S. E. M. Ezéchiel Nibigira, pour une réunion bilatérale. Nos discussions ont porté sur les prochaines étapes s'agissant des activités de consolidation de la paix au Burundi, notamment ma prochaine visite dans le pays en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. J'ai indiqué que la formation continuerait de servir de plateforme de dialogue concernant la coopération entre le Burundi et ses partenaires internationaux, pour appuyer la mise en œuvre du plan national de développement burundais. J'ai également souligné l'importance d'éviter tout ralentissement des programmes socioéconomiques

à l'approche des élections de 2020. En outre, j'ai insisté sur la nécessité d'organiser des élections pacifiques, libres, justes et ouvertes à tous, et j'ai proposé que la Commission de consolidation de la paix serve de cadre pour inventorier les activités qui favorisent la création d'un environnement propice à ce processus. Le Ministre des affaires étrangères a indiqué que le Ministère de l'intérieur du Burundi avait récemment organisé des réunions entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition, notamment le Congrès national pour la liberté, et que le Gouvernement avait lancé un appel à la tolérance à tous les acteurs politiques.

J'ai souligné par le passé qu'il importait de veiller à ce que l'action de la Commission de consolidation de la paix soit complémentaire et cohérente avec celle d'autres acteurs, notamment le Conseil de sécurité, les États membres de la région et le système des Nations Unies dans son ensemble. Conformément à cette approche, je reste en contact avec les interlocuteurs clés au sujet de l'évolution de la situation au Burundi. J'ai récemment eu le privilège d'échanger des idées avec le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Ambassadeur Libérat Mfumukeko; la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Bintou Keita; et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, qui est également parmi nous aujourd'hui. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements à l'Envoyé spécial pour nos excellentes relations de travail et pour son appui, ses conseils et son engagement.

J'en viens maintenant aux faits nouveaux survenus au Burundi qui sont pertinents du point de vue de la consolidation de la paix, et à ce qu'ils signifient pour l'action de la formation.

Premièrement, les préparatifs des élections générales de 2020 demeurent un facteur déterminant en ce qui concerne la situation politique dans le pays. Les représentants du Gouvernement burundais ont souligné à plusieurs reprises que le Président Nkurunziza ne se porterait pas candidat aux prochaines élections. Le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, devrait choisir son candidat à la présidence au début de 2020. Selon les médias, plusieurs personnalités politiques membres des partis d'opposition sont récemment rentrés au Burundi pour discuter de leur rapatriement et du processus électoral en cours. Dans le même temps, des informations faisant état de violations présumées des droits de l'homme et de dommages causés aux

infrastructures appartenant à des partis politiques ont suscité des inquiétudes quant à l'espace démocratique avant les élections.

À la dernière réunion de la formation, le 12 juin, le Représentant permanent du Burundi, l'Ambassadeur Albert Shingiro, a informé les États membres de la Commission de consolidation de la paix de l'état d'avancement des préparatifs des élections, notamment l'adoption par le Gouvernement de la feuille de route de Kayanza, la création de la Commission électorale nationale indépendante, l'adoption du Code électoral en avril et la publication du calendrier électoral en juin. La formation Burundi a en outre été informée de l'adoption de la loi budgétaire 2019-2020, qui prévoit le financement des élections de 2020 au moyen des ressources nationales. Parallèlement, la formation peut servir de cadre pour déterminer l'assistance qui pourrait être apportée à des activités qui ne relèvent pas du budget opérationnel pour les élections et qui pourraient contribuer à créer un environnement propice à des élections pacifiques, libres, régulières et ouvertes à tous.

Deuxièmement, le retour volontaire des réfugiés burundais des pays voisins est essentiel à la consolidation de la paix, en particulier au niveau communautaire. À la dernière réunion de la formation, le Représentant permanent du Burundi a informé les membres que de nombreux Burundais étaient rentrés en provenance de la Tanzanie, un pays voisin. Les États Membres ont toujours demandé que ces retours soient organisés dans le plein respect du droit international et ont insisté sur les principes de retours volontaires, dans la dignité et en toute sécurité. La Commission de consolidation de la paix a également permis de mettre en exergue les besoins de financement persistants pour appuyer le retour volontaire et dans la dignité des Burundais des pays voisins, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les efforts pluri-institutions visant à faciliter l'intégration pérenne des rapatriés.

Troisièmement, la coopération socioéconomique demeure essentielle pour atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience et améliorer la préparation aux catastrophes du Burundi et sa capacité d'intervention. La coopération relative à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'Ebola a permis de rallier le Gouvernement burundais et les partenaires techniques et financiers, y compris les organisations non gouvernementales internationales, autour d'une approche multisectorielle et pluri-partenaire dans l'intérêt de la population burundaise. Les États membres de la Commission de consolidation

de la paix ont exprimé le souhait d'intensifier le dialogue avec le Gouvernement burundais aux niveaux stratégique et sectoriel à l'appui de la mise en œuvre des priorités de développement du Burundi. La formation continue également d'être un centre de rassemblement de partenaires, y compris la Banque mondiale, autour d'objectifs communs énoncés dans les cadres stratégiques pertinents et conformes au plan national de développement.

Enfin, l'intégration effective et véritable des femmes et des jeunes dans la vie publique et leur pleine participation à la prise de décisions concernant l'avenir de leur pays sont des éléments essentiels pour pérenniser la paix. La deuxième édition de la Conférence internationale des femmes dirigeantes, convoquée par la Première Dame du Burundi, M<sup>me</sup> Denise Nkurunziza, du 24 au 26 octobre, a appelé les femmes à suivre leur destin, à faire montre de courage et à agir, car la consolidation de la paix les concerne. Conformément à la stratégie de la Commission de consolidation de la paix relative aux questions de genre, les États membres ont également exprimé leur appui à l'autonomisation des femmes au Burundi. La Commission peut jouer un rôle plus important – et devrait en réalité intensifier ses efforts – à l'appui des initiatives visant à prévenir les conflits et à atténuer les tensions au niveau communautaire. Ces initiatives en faveur du dialogue et de la réconciliation ne sont pas seulement importantes aux fins des élections : elles contribuent à renforcer la résilience et à préserver les acquis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Le Fonds pour la consolidation de la paix appuie les projets qui renforcent le dialogue local, la cohésion sociale, la réconciliation, le règlement et la prévention des conflits, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la réintégration volontaire des réfugiés. Le budget total des projets opérationnels approuvés dans le cadre du Fonds est d'un peu plus de 14 millions de dollars. Comme les médiatrices burundaises l'ont clairement exprimé dans leurs témoignages, il faut adopter une approche plus globale en ce qui concerne l'appui à la participation des femmes aux processus de paix, afin de l'étendre au renforcement de l'autonomie économique des femmes au moyen d'activités rémunératrices.

Je compte exécuter mon mandat de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix conformément aux priorités et aux recommandations entérinées par les États membres de la formation, notamment les possibilités pour la Commission

d'accompagner le Burundi sur la voie d'élections libres, régulières, pacifiques et ouvertes à tous en 2020, ainsi que la poursuite du dialogue socioéconomique avec le Gouvernement et ses partenaires internationaux. En étroite coopération avec mon homologue burundais, je continuerai de promouvoir la Commission en tant que cadre de dialogue et d'échange entre le Burundi et un large éventail d'États membres et de partenaires au sein du système des Nations Unies et au-delà. En étroite coopération avec les autorités burundaises, je suis également en train de préparer une visite au Burundi. Comme à l'accoutumée, je m'efforcerai de prendre langue avec de nombreux interlocuteurs : représentants du Gouvernement et partis politiques, société civile, femmes et jeunes, acteurs économiques et partenaires internationaux et régionaux.

En guise de conclusion, je voudrais formuler les observations et recommandations suivantes. Premièrement, j'encourage l'ONU à poursuivre son action au Burundi au moyen d'une approche intégrée, en faisant fond sur les atouts de chaque entité et en s'efforçant de garantir la cohérence des politiques afin de consolider les acquis de la consolidation de la paix et de rester vigilante face aux risques susceptibles de les compromettre.

Deuxièmement, le Gouvernement burundais, les partis politiques et les autres parties prenantes, avec l'appui des États membres de la sous-région, de l'Union africaine et de l'ONU, doivent œuvrer de concert pour créer un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques, libres, régulières et ouvertes à tous, notamment en déployant des efforts pour garantir la pleine réalisation de tous les droits de la personne.

Troisièmement, j'appelle tous les États Membres à accroître leur appui aux projets et initiatives visant à réduire la violence et à atténuer les tensions, notamment au niveau communautaire, tout au long du cycle électoral. Je continuerai d'encourager la formation à recenser d'autres possibilités d'intensifier cet appui.

Quatrièmement, il faut financer d'urgence le Plan conjoint de 2019 de retour et de réintégration des rapatriés. Ce plan d'intervention interinstitutions est conçu pour permettre le rapatriement dans la sécurité et la dignité des réfugiés burundais qui reviennent de la sous-région et pour favoriser leur résilience et leur réintégration durable. Je demande aux États Membres d'appuyer au maximum ce plan global, qui est exemplaire en ce qu'il tire parti des synergies entre les plans humanitaires et de développement existants, notamment le plan national de développement du Burundi, afin de garantir une

réintégration durable. Il est tout aussi indispensable de continuer à aider au maintien des normes humanitaires dans les camps de réfugiés si l'on veut veiller à ce que le retour reste une décision entièrement volontaire.

Cinquièmement, dans le cadre de la formation Burundi, je vais poursuivre les efforts visant à maintenir l'appui international à la mise en œuvre du plan national de développement et à encourager le dialogue entre le Gouvernement burundais et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux autour des priorités arrêtées dans le plan.

Je remercie les membres du Conseil de leur intérêt et de leur appui constant à la Commission de consolidation de la paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Lauber de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud.

Nous remercions M. Michel Kafando, ancien Président du Burkina Faso et Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour leurs exposés très instructifs sur l'évolution de la situation au Burundi et pour leur engagement sans faille en faveur du processus.

L'Afrique du Sud saisit cette occasion pour exprimer sa sincère gratitude à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi pour ses efforts inlassables en vue de guider le rôle de l'ONU en appui au dialogue interburundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous le remercions de son rôle et de sa collaboration avec toutes les parties prenantes du processus burundais, ainsi que de son travail auprès de toutes les parties burundaises en faveur des mesures de confiance indispensables à l'amélioration de la situation des droits de l'homme et de la situation en matière de sécurité dans le pays. Son action auprès du Gouvernement et des dirigeants de la Communauté d'Afrique de l'Est a favorisé un climat propice au dialogue politique et à un processus de réconciliation ouvert à tous.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2019/837), qui décrit l'évolution récente de la situation dans le pays. Nous prenons note des suggestions faites concernant la meilleure manière de renforcer un dialogue inclusif et le rôle que pourrait jouer l'ONU à l'approche des élections générales prévues le 20 mai 2020. Cela permettrait d'étayer

les efforts de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui est chargée de la supervision du processus burundais.

L'Afrique du Sud continue d'appuyer pleinement le processus mené par la Communauté d'Afrique de l'Est dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, avec le concours de l'Union africaine et de l'ONU. Nous nous félicitons de la récente rencontre entre le Président ougandais Yoweri Museveni, en sa qualité de médiateur du processus, et l'Envoyé spécial Kafando le 23 août. Nous prenons note avec intérêt du document officieux en trois points, qui parle de renforcer les efforts de médiation et d'impulser l'élan tant nécessaire au processus burundais. À cet égard, le travail qu'effectue l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa est inestimable. Nous comptons sur le leadership de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Union africaine pour définir la voie à suivre en ce qui concerne le Burundi, avec l'aide de l'ONU et en coordination avec elle.

L'Afrique du Sud invite instamment le Conseil à continuer d'harmoniser ses positions avec celles du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lorsqu'il traite des questions africaines. L'Afrique est dotée d'organisations régionales clairement définies qui traitent de façon systématique des questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous maintenons que ce n'est que par un dialogue inclusif que nous pourrions sortir de l'impasse politique au Burundi, et que cela nécessite que la communauté internationale appuie les initiatives de la Communauté d'Afrique de l'Est. Il faut qu'il y ait un environnement propice au dialogue entre les principales parties prenantes du processus mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est.

En tant que garant de l'Accord d'Arusha et fidèles à l'héritage laissé par l'ancien Président Nelson Mandela, nous, Sud-Africains, serons toujours prêts à soutenir le Gouvernement et le peuple burundais dans leurs efforts de consolidation de la paix, ainsi qu'à les aider à développer leur pays. Nous félicitons le Gouvernement burundais d'avoir lancé plusieurs processus en préparation des élections, notamment la création de la Commission électorale nationale indépendante, l'adoption du Code électoral burundais et la publication du calendrier des élections de 2020. En outre, il y a lieu de se féliciter de la création de nouveaux partis et de la décision du Gouvernement de mettre en place dans tout le pays des comités mixtes comprenant des jeunes de tous les partis politiques en vue d'éviter les violences électorales. Tous les partis doivent être autorisés à mobiliser un soutien

dans toutes les régions du pays, sans entrave aucune. Il ne devrait y avoir aucune zone interdite d'accès à un homme politique ou à un parti politique.

L'Afrique du Sud se félicite aussi de la décision du Président Pierre Nkurunziza de ne pas se porter candidat à l'élection présidentielle de 2020, et nous attendons avec intérêt de voir le Gouvernement et les partis politiques œuvrer de concert à la tenue d'élections inclusives et pacifiques. Les Burundais doivent être les gagnants d'un processus électoral libre et régulier à même d'apporter la démocratie et le développement, avec l'aide de la région. Nous jugeons encourageant que la situation en matière de sécurité dans le pays soit restée stable, et nous saluons la décision du Gouvernement burundais de financer les élections sur le budget national, ce qui relève de sa responsabilité souveraine. Toutefois, nous invitons le Burundi à œuvrer étroitement avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine à la création d'un environnement réellement propice, dans l'esprit de l'Accord d'Arusha.

Nous saluons la contribution du Burundi à la paix et à la sécurité internationales à travers le déploiement de plus de 6 000 femmes et hommes dans différentes opérations de maintien de la paix, pour l'essentiel en République centrafricaine et en Somalie. En tant que membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Burundi mérite d'être félicité pour son attachement continu à la promotion de la paix et de la sécurité, notamment par l'intermédiaire de sa contribution à l'initiative Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020.

L'Afrique du Sud reste vivement préoccupée par la grave situation humanitaire au Burundi. Près d'1,8 million de Burundais ont besoin d'une aide humanitaire, et une large proportion d'entre eux souffre de malnutrition. Nous exhortons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à faire plus pour atténuer les difficultés socioéconomiques et remédier à la situation humanitaire dont sont victimes les Burundais, et nous demandons à ses partenaires d'appuyer la mise en œuvre du plan national de développement, pour le bien du peuple burundais.

Nous trouvons encourageante l'opération de rapatriement volontaire des réfugiés burundais, qui a permis à 78 000 réfugiés de rentrer de leur plein gré au Burundi depuis septembre 2017. L'augmentation du nombre des retours est le signe d'un certain retour à la paix et à la stabilité dans le pays, et nous demandons à la communauté internationale d'aider au rapatriement et à la réinsertion

de ces réfugiés, étant donné que le plan d'intervention humanitaire demeure cruellement sous-financé.

Enfin, nous pressons le Conseil de sécurité et la communauté internationale d'appuyer le Gouvernement burundais et le processus de médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est tandis qu'ils jettent les bases d'un environnement propice à la tenue d'élections démocratiques, et de concourir à un transfert pacifique du pouvoir afin de garantir la paix et la stabilité après 2020.

Nous remercions M. Lauber et M. Kafando pour leurs travaux et pour les exposés qu'ils ont présentés au Conseil aujourd'hui.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. de Rivière** (France) : Je voudrais commencer par remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général ainsi que l'Ambassadeur de la Suisse pour leurs présentations et surtout pour leur travail à l'appui de la paix et de la réconciliation au Burundi.

La France souhaite elle aussi que l'État de droit et que les droits de l'homme soient respectés au Burundi, et que le pays puisse connaître le développement et la croissance, et qu'il puisse bénéficier de la dynamique en cours dans la région des Grands Lacs. Les élections de 2020 seront une étape cruciale. Seule l'organisation d'élections libres permettra de retrouver le chemin de la stabilité. Ces échéances doivent se préparer dans le consensus, avec la confiance de tous les acteurs politiques et de la population. L'engagement du Président Nkurunziza à ne pas se représenter et les discussions en cours avec certains responsables politiques en exil contribuent à l'apaisement, mais les violences exercées à l'encontre de militants, les arrestations arbitraires de journalistes et de membres de l'opposition, et les actes de vandalisme contre les permanences de partis d'opposition doivent être condamnés et doivent cesser. La France invite instamment les autorités burundaises à en poursuivre les auteurs et à tout faire pour que de tels actes ne se reproduisent pas.

La garantie de la liberté d'expression pendant la campagne, l'ouverture de l'espace politique et la sécurité des candidats et partisans des différents partis seraient les bienvenues. Des mesures techniques, telle l'observation électorale citoyenne, la transparence dans le dépouillement des votes, peuvent également contribuer

à bâtir cette confiance. Plusieurs partenaires ont marqué leur disponibilité à appuyer le Burundi dans la préparation de ces élections s'il le souhaitait. La France encourage vivement les autorités burundaises à saisir cette opportunité.

En parallèle, la France reste préoccupée par la persistance des violations des droits de l'homme dans le pays, des violences, y compris des violences sexuelles, ainsi que par la fermeture du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle encourage les autorités burundaises à respecter pleinement leurs engagements internationaux en matière de protection des droits de l'homme. Ces mesures sont, elles aussi, nécessaires à la tenue d'élections inclusives et apaisées. À ce titre, la France continuera à suivre la situation humanitaire avec beaucoup de vigilance.

Au-delà de la préparation des élections, un dialogue politique reste nécessaire, dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, pour permettre une normalisation de la situation. Un tel dialogue permettra de renforcer la confiance dans le processus électoral et d'éviter que les élections ne se tiennent dans une atmosphère de tensions.

La France encourage la Communauté d'Afrique de l'Est à poursuivre ses efforts de médiation et appelle en outre les autorités burundaises à dialoguer avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Dans la période charnière qui s'ouvre, il est important que l'ONU reste pleinement engagée. Cette attention accrue se justifie autant par le suivi pré-électoral que par le risque régional que ferait peser une dégradation de la situation au Burundi. C'est pourquoi le Conseil de sécurité ne peut pas se désintéresser de la situation dans ce pays.

L'engagement du Secrétaire général et de ses équipes reste plus que jamais nécessaire. Nous partageons les recommandations du Secrétaire général. La France invite à ce titre le Burundi, comme le demande le Secrétaire général, à finaliser sans tarder l'accord sur le statut de la mission pour le bureau de l'Envoyé spécial.

Je conclurai en disant que nous regretterons le départ de l'Envoyé spécial et que nous partageons son appréciation sur le nécessaire maintien de l'engagement de l'ONU dans le pays, et en remerciant personnellement et chaleureusement le Président Kafando.

**M<sup>me</sup> Craft** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Kafando pour ses deux années et demie au service de la paix et de la stabilité au Burundi. Son bureau a joué un rôle important

dans la stabilisation du pays et la promotion du dialogue politique. Nous attendons avec intérêt de travailler avec son successeur pour aider le Burundi à organiser des élections crédibles et un transfert pacifique du pouvoir. Je remercie l'Ambassadeur Lauber de son exposé et de ses encouragements à poursuivre le dialogue.

Le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais dans de nombreux cas, cela signifie en réalité investir dans les conditions qui, en fin de compte, favorisent l'épanouissement humain. En résumé, cela signifie investir dans l'avenir des pays et de leurs populations.

Les élections de mai 2020 sont la clef de l'avenir du Burundi. Comme l'ont dit les représentants de la France et de la Suisse ainsi que la Présidente, il est donc essentiel que les élections soient ouvertes à tous, libres et régulières. Les femmes et les jeunes adultes, les dirigeants de l'opposition et du parti au pouvoir, les représentants de la société civile, les journalistes, les militants politiques de premier plan et les réfugiés déplacés par la violence politique ont tous un rôle égal à jouer.

Nous nous félicitons des récentes déclarations du Président Nkurunziza confirmant son engagement en faveur d'élections pacifiques, et encourageons le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour atteindre cet objectif. L'une de ces mesures consiste à permettre aux observateurs électoraux internationaux et nationaux d'accéder librement au processus électoral.

Un environnement politique ouvert et non répressif est également essentiel pour garantir la crédibilité des élections. Les candidats politiques de tous les partis doivent être libres de faire campagne sans menace de représailles ou d'ingérence. Nous sommes préoccupés par les attaques répétées et le harcèlement dont sont victimes les membres des partis d'opposition, et par les rapports faisant état de violences et d'intimidations à caractère politique. Par exemple, la destruction récente des bureaux politiques régionaux du parti politique Congrès national pour la liberté ne fait qu'étouffer les voix de l'opposition et saper la liberté d'expression. Les arrestations extrajudiciaires, les passages à tabac, les actes d'intimidation et les enlèvements qui ont été signalés sont inacceptables dans une société libre. Nous appelons tous les partis politiques et leurs partisans à faire campagne pacifiquement et à rejeter la violence.

Ces certitudes découlent de notre conviction plus large que les libertés civiques fondamentales sont essentielles à la démocratie. Nous exhortons le Gouvernement

burundais à respecter ses obligations juridiques internationales en matière de droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et de libre association. Les organisations de journalistes, d'activistes et de la société civile doivent être autorisées à fonctionner de manière indépendante, à l'abri des menaces d'intimidation et de violence. Tous les citoyens burundais doivent être libres de participer pleinement et activement au processus électoral.

Le retour librement consenti des réfugiés burundais demeure également une priorité pour la stabilité future du pays et de la région. Ces citoyens font partie intégrante du tissu national burundais et leur participation active à la vie politique et civile est plus que jamais nécessaire. Nous exhortons les Gouvernements burundais et tanzanien à collaborer étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les pays de la région et les organisations non gouvernementales internationales pour faciliter le rapatriement volontaire, dans la dignité et en toute sécurité des Burundais, sans menace ni harcèlement.

Les États-Unis exhortent le Burundi à faire les investissements nécessaires dans son propre avenir mais ils investissent eux-mêmes dans cet avenir. Chaque année, nous contribuons plus de 50 millions de dollars d'aide bilatérale, ce qui profite à presque tous les Burundais par le biais de l'appui au secteur de la santé, à la croissance économique et à la consolidation de la paix. Nous travaillons également en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, le HCR et l'UNICEF pour fournir une aide d'urgence aux réfugiés burundais et congolais, y compris les enfants. Nous jugeons encourageants les progrès remarquables que les autorités burundaises ont accomplis dans la lutte contre le VIH et le sida. Bien qu'il reste beaucoup à faire en ce qui concerne le paludisme et la préparation au virus Ebola, des avancées importantes ont été enregistrées, et nous encourageons le Gouvernement burundais à poursuivre ces efforts.

L'évolution de la situation au Burundi influence directement l'ensemble de la région des Grands Lacs, ce qui signifie que l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi et la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous contribueront à l'avenir non seulement du Burundi mais de toute l'Afrique centrale et de l'Est. Les États-Unis continueront d'investir dans cet avenir meilleur, et nous exhortons tous les États Membres à faire de même.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons remercier M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général, et M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés circonstanciés.

Je voudrais commencer par quelques mots sur le rapport du Secrétaire général (S/2019/837), qui a été présenté à la séance d'aujourd'hui. Je dois avouer que nous avons été étonnés de la rapidité avec laquelle il a été établi. L'empressement du Secrétariat à engager des dépenses supplémentaires est particulièrement frappant compte tenu des difficultés financières actuelles de l'ONU, que le Secrétaire général nous signale avec appréhension. Nous demandons instamment au Secrétariat qu'à l'avenir, il respecte fermement les résolutions du Conseil et n'autorise pas ce type d'extravagance.

S'agissant du fond du rapport, nous nous félicitons que les conditions de sécurité au Burundi soient restées essentiellement inchangées depuis la tenue fin août du dialogue interactif informel sur le Burundi. La situation est restée relativement calme et semble se stabiliser. Le retour volontaire des réfugiés se poursuit. À cet égard, nous nous félicitons de la signature en août d'un accord bilatéral avec la Tanzanie visant le rapatriement des citoyens burundais qui s'y trouvent.

Nous notons que les autorités burundaises continuent de prendre des mesures pour préparer l'événement politique majeur du pays, l'organisation des prochaines élections présidentielle, législatives et régionales qui auront lieu en mai 2020. Le calendrier électoral a été convenu et est respecté, les fonds destinés aux élections ont été déduits du budget national et la liste des partis politiques enregistrés qui veulent y participer s'allonge. Nous saluons les réunions sur la préparation des élections organisées en août et en septembre par le premier Vice-Président du Burundi et le Ministre de l'intérieur avec les chefs des partis politiques et les dirigeants régionaux. Nous avons été particulièrement satisfaits que les représentants des partis d'opposition, dont le Congrès national pour la liberté, participent aux réunions. Nous pensons également que la campagne de sensibilisation menée par le Président de la Commission électorale nationale indépendante est utile, et nous invitons instamment les dirigeants burundais à poursuivre ces efforts.

En ce qui concerne les incidents de violence décrits en détail dans le rapport, je voudrais souligner que, dans l'intérêt d'une représentation plus objective de la

situation, il conviendrait de citer et d'examiner les statistiques pertinentes dans le contexte de la situation plutôt que de décrire les violations individuelles des droits de la personne, une approche qui permettrait de rendre les tendances actuelles moins sombres.

La raison principale du différend entre les forces politiques burundaises a depuis longtemps cessé d'être un problème, le Président Nkurunziza ayant annoncé à plusieurs reprises qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections, tandis que le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, entend annoncer son candidat début 2020. Nous nous félicitons que le Gouvernement burundais ait pris des mesures pour ouvrir un dialogue avec l'opposition et, nous nous félicitons à ce sujet des réunions tenues à Nairobi et à Bujumbura avec les représentants de la plateforme de l'opposition en exil, le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit.

Nous appelons une fois de plus au respect de la souveraineté du Burundi. La Fédération de Russie s'oppose catégoriquement à toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays, en particulier dans le cadre des élections. Nous pensons que ce dont le Gouvernement burundais a le plus besoin à l'heure actuelle, c'est d'un appui à ses efforts sur le plan socioéconomique. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises sur la base de l'approche des formations pays de la Commission de consolidation de la paix pour appuyer la mise en œuvre du plan national de développement du Burundi pour la période 2018-2027. Nous estimons que de nouveaux progrès réalisés dans ce sens pourraient contribuer à rétablir l'aide économique au Burundi, conformément aux appels lancés aux sommets de l'Union africaine à Nouakchott en juillet 2018 et à Addis-Abeba en février de cette année, d'autant que nos collègues africains considèrent que les mesures prises pour exercer une influence économique sur Bujumbura sont équivalentes à des sanctions.

D'une manière générale, nous continuons de penser que l'attention soutenue que le Conseil de sécurité continue de porter à la situation au Burundi est contre-productive et qu'il est grand temps de retirer cette question de l'ordre du jour déjà surchargé du Conseil.

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale remercie M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour son rapport instructif et détaillé sur

l'évolution récente de la situation au Burundi. Nous remercions également l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour son exposé éclairant. Je suis également heureux de voir mon frère, l'Ambassadeur Albert Shingiro, Représentant permanent du Burundi, parmi nous aujourd'hui.

Nous nous félicitons des efforts et du travail menés par le facilitateur et médiateur des échanges organisés tout au long du processus de dialogue inter-burundais et nous espérons que le Président Yoweri Museveni, qui préside actuellement la Communauté d'Afrique de l'Est va continuer ces travaux.

La Guinée équatoriale se félicite avec force de l'esprit de réconciliation et de tolérance qui prévaut actuellement au Burundi avec le retour chez eux des dirigeants politiques exilés, avec des garanties pour leur sécurité. À cela s'ajoute l'approbation du Congrès national pour la liberté, nouveau parti d'opposition dirigé par M. Agathon Rwaswa, ainsi que diverses négociations menées actuellement à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour le retour des exilés et réfugiés politiques. Tout ceci, ainsi que la libération de plus de 3 000 prisonniers, parmi lesquels d'anciens insurgés des manifestations violentes de 2015, et le retour de plus de 210 000 réfugiés depuis 2016 avec l'appui du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés témoignent de l'évolution très positive de la situation dans notre pays frère d'Afrique centrale. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord signé avec la République-Unie de Tanzanie. Comme l'Union africaine l'a fait à son trente-deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement le 10 février à Addis-Abeba, la délégation équato-guinéenne se félicite vivement des efforts considérables déployés par le Burundi pour instaurer et consolider le calme et la stabilité politique qui règnent actuellement dans le pays et qui ont abouti à son élection au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Cela nous fait donc dire que le Burundi connaît actuellement un retour à la normale après les tentatives de déstabilisation qui ont suivi le processus électoral de 2015.

Nous nous sommes félicités de la visite au Burundi, le 31 août, de M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique. Nous considérons également que les réunions tenues entre les différents secteurs de la population, le Gouvernement, les acteurs politiques et les membres de la société civile sont productives, et nous nous félicitons de leurs recommandations au Burundi tendant à l'amélioration des relations avec

l'ONU, au renforcement du dialogue inter-burundais et à la consolidation de la paix par la voie de la diplomatie préventive. Je voudrais rappeler que le Burundi est un important fournisseur de contingents aux missions de paix, ayant déployé plus de 6 000 effectifs.

Je voudrais également exprimer notre satisfaction devant la forte volonté politique le Gouvernement burundais de prendre pleinement en charge le financement du processus électoral, démontrant ainsi une fois de plus, son attachement à ce processus, comme en témoignent la nomination des nouveaux membres de la Commission électorale nationale indépendante et la publication du calendrier électoral le 28 juin, qui indique les dates de tous les scrutins et définit les autres aspects de ce processus. À cet égard, nous voudrions souligner que le Président Nkurunziza a décidé de ne pas se présenter à l'élection de l'année prochaine. Nous encourageons le Gouvernement burundais à continuer de renforcer et de promouvoir un dialogue sans exclusive avec toutes les parties concernées et intéressées par le renforcement et la mise en place de mécanismes nécessaires en vue de la tenue d'élections pacifiques, transparentes, crédibles et inclusives en mai 2020, conformément à l'Accord d'Arusha, à la feuille de route de Kayanza et aux valeurs et principes démocratiques, en premier lieu le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit.

Enfin, la communauté internationale doit continuer d'appuyer résolument le Gouvernement et les autres parties directement concernées par la promotion de mesures de confiance afin de créer un environnement propice à des élections pacifiques et au respect de la Constitution et de la feuille de route de Kayanza jusqu'au transfert pacifique du pouvoir dans un climat de paix et de concorde nationale, notamment en fournissant un appui financier au Gouvernement pour la réintégration des réfugiés qui rentrent volontairement et en masse dans le pays.

Nous estimons que compte tenu de l'évolution positive de la situation, il convient de retirer le Burundi de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Gouvernement et le peuple burundais méritent la confiance de la communauté internationale et du Conseil, et la souveraineté nationale du Burundi doit être respectée.

**M. Trullols Yabra** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les principaux intervenants de leurs exposés d'aujourd'hui, en particulier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Kafando,

pour ses deux ans et demi au service de la paix et de la stabilité au Burundi.

Nous voudrions commencer notre intervention en abordant la question du processus électoral à venir, et nous insistons sur la nécessité pour le Gouvernement et tous les acteurs nationaux de créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, en évitant tout risque qu'elles ne se déroulent dans un climat de tension et de méfiance.

Il importe par-dessus tout de prévenir toute violation des droits de l'homme, en particulier la limitation du droit à la liberté d'expression. Par conséquent, nous sommes préoccupés par l'augmentation des actes de violence et de l'intolérance politique durant la période considérée, notamment la violence physique, les arrestations arbitraires et l'intimidation de militants de partis politiques et de journalistes notamment. À cet égard, nous exhortons le Gouvernement burundais à redoubler d'efforts pour garantir la liberté d'expression et d'association de tous les citoyens, en particulier en ce qui concerne la participation politique, en renforçant la sécurité physique de ceux qui souhaitent exercer leurs droits librement et en toute sécurité. Nous l'exhortons à mettre en place un cadre de coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de protéger les droits de l'homme dans le pays.

Nous constatons que la situation socioéconomique ne s'améliore toujours pas de manière tangible, ce qui entraîne une augmentation à la fois du taux d'inflation et du déficit budgétaire de l'État. Nous nous associons donc à l'appel lancé pour continuer de focaliser l'attention sur le développement national, sur la base des priorités définies dans le Plan national de développement, avec l'appui de la communauté internationale.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le nombre de cas de paludisme dans le pays, vu qu'on en a dénombré 6,5 millions pendant les huit premiers mois de l'année, ce qui représente une augmentation importante par rapport à la même période en 2018, ainsi que par le nombre de décès liés au choléra. Nous saluons les efforts consentis par le Burundi pour améliorer sensiblement le niveau de préparation en vue de réduire au minimum les risques d'épidémie de maladie à virus Ebola, ainsi que la baisse du taux de malnutrition chronique, qui est passé de 56 % à 54 % en moins de deux ans.

En ce qui concerne la situation des réfugiés, conformément au plan régional d'aide aux réfugiés burundais du Haut-Commissariat des Nations Unies pour

les réfugiés, nous réitérons que tous les retours doivent être volontaires et s'effectuer en toute sécurité et dans la dignité, en veillant à ce que les réfugiés ne fassent l'objet de pressions ou de menaces. Il importe de souligner qu'à l'heure actuelle, les activités relatives à la situation des réfugiés burundais sont celles qui reçoivent le moins de financement au niveau mondial. À cet égard, nous exhortons tous les acteurs de la Commission tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais à travailler d'arrache-pied durant leur prochaine réunion prévue en novembre, afin de promouvoir des initiatives visant à protéger les droits des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous réaffirmons que toutes les activités de l'ONU et des autres organismes régionaux et partenaires internationaux doivent refléter une compréhension claire des problèmes auxquels le peuple burundais est confronté et être menées de façon à renforcer les liens de confiance mutuelle, de respect et de collaboration honnête et transparente. Nous soulignons la nécessité de consolider les progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha et son rôle central pour la stabilité du Burundi.

Pour terminer, nous tenons à souligner qu'un dialogue pacifique, transparent et crédible est essentiel pour parvenir à la stabilité politique, sociale et économique qui permettra de renforcer la démocratie et d'établir une paix durable au Burundi.

**M. Syihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, M. Jürg Lauber, de leurs exposés très détaillés. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2019/837). Comme lui, nous espérons voir le Burundi prendre la place qui lui revient dans la région et dans la communauté internationale. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Envoyé spécial pour le travail précieux qu'il a accompli au cours des derniers deux ans et demi. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures. Je voudrais faire les observations pertinentes suivantes.

Premièrement, une paix durable ne peut être rétablie au Burundi que sur la base du respect mutuel, d'un dialogue sans exclusive et de la prise en compte de l'intérêt supérieur du Burundi et de son peuple, notamment dans le cadre du dialogue inter-burundais dirigé par la

Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Nous prenons note de la recommandation du Secrétaire général de favoriser un environnement propice au dialogue politique et de continuer d'appuyer les efforts déployés par la région. Nous approuvons son appel à poursuivre les consultations entre les parties burundaises, l'ONU, la CAE, l'Union africaine et les autres partenaires. Le dialogue est en effet nécessaire pour renforcer la confiance, notamment la confiance de la communauté internationale. Nous nous associons au Secrétaire général pour souligner la nécessité de créer des conditions favorables aux préparatifs des élections de 2020. Il faut tout mettre en œuvre pour garantir la tenue d'élections transparentes et inclusives.

Deuxièmement, l'Indonésie appelle à l'augmentation de l'aide humanitaire en faveur du Burundi. Il est inquiétant que 1,8 million de personnes continuent d'avoir besoin d'une aide humanitaire. Environ 116 000 réfugiés burundais devraient rentrer cette année. L'insécurité alimentaire touche 47 % des ménages, dont 15 % souffrent d'insécurité alimentaire grave.

Le paludisme et le choléra ont également fortement augmenté, avec plus de 6,5 millions de cas signalés au cours des huit premiers mois de l'année, soit une hausse de 125 % par rapport à l'année dernière. Il est désolant d'apprendre que, malgré cette situation, le Plan régional d'aide aux réfugiés burundais figure parmi les appels les moins financés au monde. J'exhorte les pays à continuer d'appuyer le Burundi et à honorer leurs engagements à son endroit.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que le Burundi ne connaisse pas une reprise du conflit, notamment après 2020. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix est crucial à cet égard. Nous nous félicitons de ses recommandations encourageant le Burundi à collaborer avec l'ONU et d'autres partenaires pour créer un environnement propice aux prochaines élections, et nous appelons tous les États Membres à accroître leur appui aux projets et initiatives visant à réduire la violence et à atténuer les tensions, notamment au niveau communautaire. Nous exhortons également les États Membres à pleinement appuyer le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés de 2019.

**M. Duclos** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Michel Kafando de son exposé éclairant et de l'important travail qu'il a accompli ces dernières années. Nous remercions également l'Ambassadeur Jürg Lauber, de la Suisse, de son exposé.

Le Pérou salue les progrès accomplis par le Gouvernement burundais dans les préparatifs des élections générales de 2020, en particulier l'établissement d'un calendrier électoral détaillé. Nous espérons que ces mesures seront complétées par d'autres qui garantiront un processus électoral inclusif, crédible et transparent, conformément à l'Accord d'Arusha, et qu'elles aboutiront à un rétablissement effectif de l'état de droit et des institutions démocratiques dans le pays. À cette fin, le Pérou considère qu'il est essentiel d'éliminer toute manifestation d'intolérance et d'élargir la sphère politique en associant pleinement et librement tous les acteurs à la vie politique du pays, y compris les groupes politiques qui sont en exil. Le succès de ces efforts dépendra dans une large mesure de l'accompagnement de la communauté internationale, et en particulier du suivi et de l'appui que pourront fournir l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est, qui ont une responsabilité centrale dans le cadre de ces processus.

Par ailleurs, le Pérou note avec préoccupation les violations des droits de l'homme qui continuent d'être signalées au Burundi et souligne l'importance d'établir des mécanismes d'enquête indépendants. Nous exhortons également le Gouvernement burundais à renforcer sa coopération avec les divers mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies et avec les organisations indépendantes de la société civile. Nous sommes aussi préoccupés par la précarité de la situation humanitaire dans le pays. Si des progrès ont été accomplis dans la prévention de l'Ebola, il est urgent d'entreprendre une action efficace à l'échelon sous-régional pour répondre à l'augmentation du nombre de cas de paludisme et de choléra qui y ont été signalés. En outre, la situation de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, toujours critique, est aggravée par l'insécurité alimentaire. Nous estimons qu'il est essentiel de mettre pleinement en œuvre le plan national de développement du Burundi pour la période 2018-2027 et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2019-2023, lesquels constituent des outils importants pour la stabilité politique et le développement socioéconomique à moyen et long terme du Burundi.

Nous soulignons le rôle important que la Commission de consolidation de la paix a joué dans le processus de dialogue sur la situation socioéconomique du pays, notamment au travers de la promotion des femmes en tant que médiatrices et actrices du règlement des conflits locaux. Les femmes et les jeunes sont appelés à jouer un rôle plus important dans les processus politiques du pays.

Je terminerai en réaffirmant l'engagement du Pérou en faveur de l'instauration d'une paix durable au Burundi qui contribuera à la stabilité régionale. Nous appelons également les institutions financières et les donateurs internationaux à contribuer à la réalisation de cet objectif.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie de leurs exposés M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et l'Ambassadeur Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

La situation actuelle au Burundi est globalement stable. Les préparatifs des élections de 2020 avancent bien. La Commission électorale nationale indépendante a publié le calendrier électoral en juin et, en juillet, elle a actualisé la liste des représentants des organisations de la société civile qui participent à la préparation du scrutin. Des progrès ont été réalisés s'agissant du retour des réfugiés burundais. Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2019/837), publié le 23 octobre, indique que 8 000 réfugiés burundais sont rentrés volontairement dans le pays depuis le 15 juin. La situation générale en matière de sécurité au Burundi a continué de s'améliorer. Le Gouvernement et le peuple burundais ont accompli des progrès dans la recherche de la paix et du développement, ce dont la Chine se réjouit.

La paix, la stabilité et le développement du Burundi dépendent de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale. Le Conseil et la communauté internationale doivent jouer un rôle constructif pour aider le Burundi à instaurer une paix et une stabilité durables. Compte tenu de la situation actuelle, la Chine aimerait mettre en exergue les trois points suivants.

Premièrement, nous devons respecter le rôle de premier plan qui revient au peuple et au Gouvernement burundais s'agissant de la question des élections. Depuis la fin de l'année dernière, en préparation des élections de 2020, le Gouvernement burundais a activement collaboré avec les différentes parties du pays pour mettre en place la Commission électorale nationale indépendante et élaborer la feuille de route électorale, et a promis à maintes reprises de lever des fonds de manière indépendante. Ce sont là autant de mesures qui démontrent amplement la capacité et la détermination du Gouvernement et du peuple burundais à régler leurs problèmes par eux-mêmes. Étant donné que les élections relèvent des affaires intérieures d'un pays, la communauté internationale doit respecter pleinement le choix du Gouvernement et du peuple burundais.

Deuxièmement, nous devons continuer d'accroître l'aide humanitaire et socioéconomique accordée au pays. Nous espérons que la communauté internationale et les partenaires internationaux honoreront leurs engagements en temps voulu en aidant les réfugiés à rentrer dans leurs foyers et en accompagnant le pays à l'heure où il relance son développement socioéconomique, conformément au plan de développement élaboré par le Gouvernement burundais. Les organisations et institutions internationales compétentes doivent reprendre dès que possible leur coopération économique et leur aide au développement avec le Burundi. La Chine salue et appuie l'assistance constructive que la Commission de consolidation de la paix et l'équipe de pays continuent d'apporter au Burundi.

Troisièmement, la situation actuelle au Burundi doit être envisagée objectivement et de manière équitable. Le Gouvernement burundais a déclaré à maintes reprises que le Burundi ne constituait plus une menace pour la paix et la sécurité régionales et qu'il ne devait donc pas rester inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil doit tenir compte des vues du pays et procéder aux ajustements nécessaires en temps voulu et sur la base des derniers faits nouveaux, afin de pouvoir concentrer son énergie sur les situations d'urgence qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

La Chine soutient activement le processus politique et la reconstruction nationale du Burundi. Dans les limites de nos moyens, nous apportons notre aide dans de nombreux domaines, tels que l'agriculture, l'éducation et la construction d'infrastructures. Nous sommes prêts à continuer de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement durable au Burundi.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Kafando ainsi que l'Ambassadeur Lauber pour leurs exposés de cet après-midi. Comme il s'agit du dernier exposé de l'Envoyé spécial Kafando, je tiens à le féliciter et à le remercier pour ses efforts et pour son travail, souvent effectué dans des conditions difficiles.

Je voudrais saisir cette occasion pour aborder la situation au Burundi à l'approche des élections présidentielles, législatives et communales de 2020. Nous prenons bonne note des derniers développements, tant les récents gestes d'ouverture politique des autorités envers l'opposition, que les mesures prises afin de prévenir et de réprimer des violences qui pourraient mettre en péril la tenue d'une campagne électorale crédible. Nous relevons également les demandes émises par le Burundi

envers certains partenaires africains, la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine, afin de soutenir et d'encadrer les futures élections. La Belgique se félicite de telles mesures et encourage les autorités burundaises à continuer dans cette voie afin que les élections puissent être crédibles, inclusives, paisibles et transparentes. Nous espérons notamment qu'il sera possible de progresser davantage sur les points suivants.

Premièrement, nous continuons à encourager toute la population burundaise à participer de manière paisible aux élections. Si la libération de prisonniers politiques et l'ouverture graduelle de l'espace politique et médiatique peuvent être des facteurs importants, une levée des poursuites judiciaires contre les dirigeants politiques et les leaders de la société civile qui veulent retourner au Burundi constituerait une avancée majeure. Deuxièmement, bien que nous félicitons les autorités pour les mesures récemment prises pour combattre la violence électorale, comme je l'ai dit, nous restons préoccupés par les incidents violents qui émaillent parfois la période pré-électorale, comme celui advenu récemment, à Bubanza, le 21 octobre. Troisièmement, il est également essentiel que cette période pré-électorale ne soit pas entachée par des discours de haine. Les médias et les journalistes ont un rôle important à jouer à cet égard. Leur droit à l'information ne peut pas être limité, particulièrement à l'approche des élections.

Je voudrais également aborder la situation des droits de l'homme. La lecture du dernier rapport de monitoring de l'Union africaine nous préoccupe. Les conclusions de ce rapport pour le mois de septembre font état d'un nombre croissant d'enlèvements et d'incidents parfois brutaux commis par les forces de l'ordre, ainsi que par les Imbonerakure. Nous restons également préoccupés par les arrestations arbitraires de ces derniers à l'encontre des membres du Congrès national pour la liberté, pas moins de 27, dont tous les responsables du parti à Karusi. Ce parti subit également des incendies à répétition de ses permanences.

En conclusion, nous prenons bonne note des derniers développements et mesures prises par les autorités burundaises. Dans le même temps, il faut reconnaître que la voie vers les élections de 2020 est encore longue. Pour ces raisons, nous estimons qu'il est primordial que le bureau du Représentant spécial puisse continuer à travailler en ayant un accès direct aux autorités burundaises, et ce, au moins jusqu'aux élections. Ce bureau a un rôle essentiel à jouer et nous prenons bonne note de son dernier rapport écrit (S/2019/837) et, notamment,

des propositions formulées quant à ses activités futures d'ici aux élections.

Enfin, pour terminer, je voudrais répéter que la Belgique est et restera prête au dialogue - tant au niveau bilatéral qu'au niveau européen - afin de soutenir les autorités burundaises dans la tenue d'élections crédibles, inclusives, paisibles et transparentes.

**M<sup>me</sup> Janiak** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants de leurs exposés très utiles. J'en profite également pour me féliciter du dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/837), qui présente un compte rendu factuel précieux de la situation actuelle au Burundi.

En ce qui concerne la situation politique, la Pologne note quelques signes de changement positif dans le pays ces derniers mois, en premier lieu l'enregistrement de nouveaux partis politiques et les efforts du Gouvernement pour renforcer le dialogue avec l'opposition. Ce sont là des pas dans la bonne direction, conformes à l'annonce répétée du Président Nkurunziza selon laquelle il s'abstiendra de briguer un quatrième mandat en 2020, comme il l'avais promis au peuple burundais en 2015. Toutefois, nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'une augmentation des actes d'intolérance politique, de vandalisme et d'intimidation contre l'opposition. Nous pensons que seul un dialogue politique inclusif, mené de bonne foi, est propre à rétablir la confiance entre les parties.

À mesure que le processus électoral approche, la Pologne appelle les autorités burundaises à ouvrir l'espace politique, à garantir la liberté des médias et à respecter les obligations relatives aux droits fondamentaux. À cet égard, nous pensons qu'il sera crucial de répondre aux doutes exprimés par certains membres des médias s'agissant de l'adoption récente d'un code de conduite à leur intention pendant la période électorale. Dans le même temps, nous reconnaissons qu'il est nécessaire que toutes les parties, à tous les niveaux, s'engagent de manière constructive dans le dialogue et participent au processus électoral.

La Pologne se félicite de l'amélioration des conditions de sécurité dans tout le pays et de la diminution du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Cela étant, la société burundaise reste confrontée à des difficultés de taille, parmi lesquelles une situation socio-économique difficile et des épidémies. Nous demeurons profondément préoccupés par les informations faisant

toujours état de violations des droits de l'homme. La Pologne exhorte le Gouvernement burundais à s'engager davantage dans la lutte contre les discours de haine et à condamner toutes les formes d'intolérance et de violence dans le pays. Tout en prenant note des efforts faits jusqu'à présent, la Pologne souligne qu'il incombe aux autorités de garantir, protéger et promouvoir les droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression et la liberté de réunion. Nous réitérons donc notre appel au Gouvernement burundais pour qu'il prenne des mesures concrètes afin de rétablir la coopération avec les mécanismes internationaux chargés des droits de l'homme, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission d'enquête sur le Burundi du Conseil des droits de l'homme.

Compte tenu de l'importance régionale que revêt la situation au Burundi, la Pologne appuie fermement tous les efforts déployés jusqu'ici par la Communauté d'Afrique de l'Est et encourage ses dirigeants à participer plus étroitement aux discussions avec l'Union africaine et l'ONU. La détermination constante et ciblée de la région à parvenir à un consensus régional sur la situation au Burundi doit être une priorité.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour remercier M. Michel Kafando de son action en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi. Sa mission doit se poursuivre, afin que les progrès réalisés jusqu'à présent ne soient pas perdus. La Pologne salue également les efforts déployés par toute l'équipe des Nations Unies et par les autres institutions internationales sur le terrain pour améliorer durablement la vie du peuple burundais. Nous pensons que la tenue d'élections régulières et transparentes en 2020, dans un environnement ouvert à tous et dans l'esprit de l'Accord d'Arusha, est toujours susceptible de marquer une étape importante dans la transformation politique du pays, et le peuple burundais peut compter sur notre appui à cet égard.

**M. Moriko** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de la présente séance et félicite M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour son exposé circonstancié sur l'évolution de la situation au Burundi. Elle remercie également l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de son exposé.

La Côte d'Ivoire se réjouit de l'environnement sociopolitique globalement stable qui prévaut au Burundi et salue les progrès enregistrés dans le cadre des préparatifs des élections, notamment la publication, le

28 juin, par la Commission électorale nationale indépendante, du calendrier électoral qui fixe la date des élections générales au 20 mai 2020.

Elle est d'avis que seuls un environnement socio-politique apaisé et un processus inclusif marqué par une plus grande ouverture de l'espace politique pourront garantir la crédibilité du scrutin. Ma délégation se félicite, à cet égard, des efforts déployés par les autorités burundaises pour sensibiliser les acteurs concernés aux meilleures pratiques à observer à l'occasion des élections générales de 2020. En témoigne la réunion organisée, le 21 août, conjointement par le Premier Vice-Président et le Ministre de l'intérieur, à l'intention des responsables des partis politiques, des autorités locales et des représentants des forces de défense et de sécurité. Elle encourage en outre toutes les parties prenantes à s'inscrire résolument dans cette dynamique positive et les exhorte à reprendre le dialogue politique interburundais, dans l'esprit de l'Accord d'Arusha. Mon pays appelle à cet effet l'ONU et l'Union africaine à continuer de soutenir les initiatives de la Communauté d'Afrique de l'Est, en vue de la revitalisation de ce dialogue.

La question du rapatriement volontaire des réfugiés et du retour des personnes déplacées dans leur région d'origine demeure également au centre des préoccupations de la communauté internationale. En effet, nonobstant les efforts conjugués des autorités burundaises, des organismes humanitaires et des partenaires du Burundi, le nombre de réfugiés dans les pays voisins reste encore important et s'élève à 325 671, selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) publiées le 30 septembre. Ma délégation salue par conséquent l'accord tripartite Burundi-Tanzanie-HCR, qui, selon le HCR, a favorisé le rapatriement volontaire d'au moins 75 000 réfugiés burundais de la Tanzanie depuis sa signature en 2017, et exhorte les donateurs à soutenir cette initiative. Elle réitère par ailleurs son appel à un dialogue constructif entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les autorités burundaises, en vue d'un règlement durable de leurs différends.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire apprécie la contribution significative de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, dans la mise en œuvre du processus politique pour la stabilité au Burundi, et le remercie pour son engagement personnel et pour toute son action durant ces deux dernières années.

**M. Alduwaisan** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés très

utiles l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber. Aujourd'hui, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, je voudrais aborder la question de la situation politique. Depuis la dernière séance publique du Conseil de sécurité consacrée au Burundi en juin (voir S/PV.8550), la situation politique de la République du Burundi s'est améliorée. Le Gouvernement s'efforce d'apaiser la situation depuis le référendum constitutionnel du 17 mai 2018, auquel ont participé la plupart des partis politiques. Nous espérons que cette évolution positive se poursuivra jusqu'à l'élection présidentielle clef qui aura lieu en 2020. Nous espérons également que l'élection verra la participation de toutes les composantes de la société et de tous les partis politiques et qu'elle sera libre, régulière, transparente et crédible. Nous voulons aussi que les acteurs de la société civile, y compris les jeunes et les femmes, y participent.

Je me félicite des efforts déployés par le Gouvernement burundais pour faire avancer le processus politique, notamment en adoptant une feuille de route pour la prochaine élection et en créant la Commission électorale nationale indépendante, ainsi que de sa décision de financer intégralement l'élection de 2020 par le budget national et de publier, le 28 juin dernier, un calendrier électoral. L'annonce par le Président qu'il ne briguera pas un nouveau mandat est une preuve importante de la volonté du Gouvernement de transférer le pouvoir à un nouveau président et de tenir l'élection présidentielle dans quelques mois.

Nous saluons les efforts entrepris par l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en vue de régler par des moyens pacifiques les problèmes politiques et de sécurité au Burundi, dans le cadre d'un dialogue sans exclusive fondé sur l'Accord d'Arusha. Nous espérons également que les États membres de la CAE intensifieront leurs efforts et collaboreront avec le Gouvernement burundais et les organisations régionales et internationales, telles que l'ONU et l'Union africaine, pour garantir la stabilité au Burundi que nous souhaitons tous.

Mon deuxième point concerne les conditions de sécurité au Burundi. Ces derniers mois, la situation en matière de sécurité a été relativement calme et s'est améliorée, nonobstant la poursuite de divers actes de violence et des activités des groupes armés. Nous espérons sincèrement qu'elle continuera de s'améliorer, comme

c'est le cas depuis le début de l'année. Nous espérons également que le Gouvernement profitera de cette amélioration et du calme relatif pour intensifier ses efforts en vue d'amener tous les acteurs politiques à la table des négociations, dans le cadre d'un dialogue national, étant donné que l'élection présidentielle approche à grands pas.

Troisièmement, je voudrais aborder la question de la situation humanitaire et du retour des réfugiés. La situation humanitaire au Burundi s'est améliorée par rapport aux deux années précédentes, et on observe un recul de l'insécurité alimentaire. Toutefois, la situation reste critique, en raison de la persistance des actes de violence et des disparitions forcées, en violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous demandons que ces pratiques cessent et que leurs auteurs soient amenés à en répondre. S'agissant du retour des réfugiés, nous nous félicitons de la signature de l'accord bilatéral entre le Burundi et la Tanzanie sur le rapatriement de 280 000 réfugiés burundais. Le Gouvernement burundais doit redoubler d'efforts pour garantir la réinsertion socioéconomique des rapatriés, tout en fournissant les garanties nécessaires au retour des réfugiés restants.

Enfin, le développement social et la réforme politique sont les principaux éléments que tout gouvernement doit prendre en compte pour garantir le développement et le progrès de sa société aux fins de la création d'un avenir sûr. Parmi la récente vague de réformes et de changements en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, on compte notamment les élections couronnées de succès en République démocratique du Congo, la signature d'un accord de paix en République centrafricaine le 6 février et l'adoption par le Gouvernement burundais, le 22 août 2018, d'un plan national de développement qui porte sur une période de 10 ans et s'étend jusqu'en 2027 et dont les objectifs sont liés aux objectifs de développement durable. Toutes ces mesures sont un pas dans la bonne direction pour réformer et améliorer le niveau de vie et la situation économique du peuple burundais, en particulier, et des peuples de la région, en général. Nous espérons donc que les efforts du Gouvernement permettront de garantir le bon déroulement des prochaines élections et que le plan de développement se traduira par un développement économique et une amélioration des conditions de sécurité et de la situation politique et humanitaire au Burundi.

**M. Clay** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier l'Envoyé spécial

Kafando de ses deux années et demie de service au Burundi. Comme d'autres, nous tenons à rendre hommage à l'important travail accompli par l'Envoyé spécial et son bureau. Le Bureau de l'Envoyé spécial joue un rôle essentiel en aidant à élaborer des mesures de confiance et en appuyant les efforts pour créer des conditions propices au dialogue politique. Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Lauber de son exposé détaillé.

Je me félicite du dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/837), qui dresse un bilan très utile de la situation actuelle au Burundi. Comme d'autres membres du Conseil, le Royaume-Uni tient à souligner une fois de plus l'importance de la présentation régulière de rapports écrits au Conseil sur la situation au Burundi, qui peuvent éclairer nos débats. Dans la perspective des élections qui se tiendront au Burundi en mai prochain, le Royaume-Uni appelle toutes les parties intéressées au Burundi et dans l'ensemble de la région à veiller à ce que ces élections se tiennent dans la sécurité et soient crédibles et pleinement conformes aux aspirations du peuple. Les citoyens doivent avoir foi dans le processus électoral pour en accepter les résultats. Des élections bien organisées et crédibles sont donc indispensables pour la stabilité du Burundi.

Nous encourageons la Communauté d'Afrique de l'Est à redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue véritable et inclusif. Une feuille de route harmonisée, qui recueille l'adhésion de toutes les parties et préserve les acquis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, est cruciale. Nous appelons le Gouvernement et les partis à poursuivre le dialogue avec la région et, ce faisant, à envoyer un signal clair de leur détermination sans faille à régler la crise politique en cours. Nous exhortons également le Gouvernement à achever l'élaboration de l'accord sur le statut de la mission avec le Bureau de l'Envoyé spécial.

Nous prenons note de l'amélioration générale des conditions de sécurité, mais la persistance des actes de violence et des violations des droits de l'homme, dont certains visent des opposants politiques, est profondément préoccupante. Selon le dernier rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi (A/HRC/42/49), des violations graves des droits de l'homme continuent d'être commises dans un climat général d'impunité et la répression des libertés publiques s'accélère. Cela doit cesser. Nous sommes également préoccupés par le climat dans lequel travaillent les médias, en particulier la BBC et Voice of America. Une presse libre est

essentielle pour la stabilité du Burundi durant le processus électoral et au-delà.

S'agissant de la situation des réfugiés, nous pensons que les réfugiés burundais doivent pouvoir rentrer chez eux, mais qu'ils doivent le faire à titre volontaire et qu'il faut garantir qu'ils pourront vivre en sécurité et dans la dignité après leur retour. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres acteurs au Burundi doivent être autorisés à suivre la situation des rapatriés au Burundi, notamment leur accès aux services dont ils ont besoin et leur protection continue.

Étant donné que les élections prévues l'année prochaine se tiendront dans un environnement politique et humanitaire précaire et que cela peut avoir des répercussions sur la sécurité de l'ensemble de la région des Grands Lacs, le Royaume-Uni estime que la situation au Burundi continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le Royaume-Uni est fermement convaincu que le Burundi doit continuer de figurer à l'ordre du jour du Conseil.

**M. Licharz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, de son travail et lui exprimer ma profonde gratitude pour ses efforts, notamment ses dernières consultations avec les dirigeants de la région en vue de revitaliser le dialogue interburundais mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est. Je souhaite au Président Kafando plein succès dans ses futures activités.

Il y a quelques avantages à être le dernier orateur inscrit sur la liste. Le premier est qu'on peut se permettre d'être bref, étant donné que les collègues ont déjà abordé les mêmes points. Le deuxième est que lorsque les collègues citent un rapport du Secrétaire général, on peut révéler.

À cet égard, je voudrais revenir sur ce que notre collègue de la Fédération de Russie a dit. Citant le rapport (S/2019/837), il a dit que la situation générale en matière de sécurité ne s'était pas détériorée, et il avait raison. Dans le même temps, nos collègues belge et polonais ont parlé d'attaques perpétrées contre des membres de partis politiques. Je voudrais rappeler que parmi ces attaques figurent des actes de vandalisme et des violences contre des permanences du Congrès national pour la liberté, un parti d'opposition. L'un de ses bureaux a été incendié à Nyabiraba, faisant des victimes. De nombreux autres incidents de ce type sont signalés dans le rapport et ont été mentionnés par des collègues.

À la lecture de ces conclusions, l'on ne peut qu'être préoccupé par le fait que la crise politique non réglée au Burundi et la situation qui demeure précaire sur le plan de la sécurité suscitent des tensions qui risquent de compromettre la paix et la stabilité régionales. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il faut que le Conseil de sécurité maintienne le Burundi à son ordre du jour.

Les élections de 2020 seront d'une importance capitale. Seul un dialogue interburundais peut permettre d'élaborer une feuille de route définissant la voie à suivre en vue de la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous. Cela est essentiel pour l'instauration de la confiance au sein de la population et pour la stabilisation à long terme, et c'est pourquoi nous demandons aux autorités burundaises de faire montre d'un engagement sans équivoque à cet égard. Dans ce contexte, je voudrais revenir sur une phrase que vous avez prononcée dans votre déclaration, Madame la Présidente. Vous avez dit qu'il ne devrait y avoir aucune zone interdite d'accès à un homme politique ou à un parti politique, et je voudrais insister sur ce point.

La crise au Burundi ne peut être réglée qu'avec la coopération des acteurs régionaux. C'est pourquoi nous les encourageons à jouer un rôle constructif pour donner un nouvel élan aux négociations et au dialogue. Nous sommes vivement préoccupés par la détérioration de la situation des droits de l'homme et par la crise humanitaire en cours au Burundi. Nous encourageons le Gouvernement burundais à coopérer avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme et avec les acteurs humanitaires compétents pour améliorer l'accès humanitaire et à faciliter une évaluation des besoins humanitaires, en toute transparence.

Nous appelons toutes les parties concernées à respecter le principe d'un retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, conformément à l'accord tripartite signé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Burundi et la Tanzanie.

Pour terminer, je voudrais remercier la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, sous la direction de l'Ambassadeur Lauber, de ses efforts visant à améliorer la situation socioéconomique. L'Allemagne appuiera pleinement ces efforts.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Shingiro** (Burundi) : Ma délégation voudrait d'entrée de jeu vous exprimer ses chaleureuses félicitations, Madame la Présidente, à vous

personnellement ainsi qu'à votre pays, l'Afrique du Sud, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Votre riche et longue expérience et l'attachement de votre pays aux principes de la Charte des Nations et au droit international sont à la base du succès de votre présidence, qui a commencé avec brio le 1<sup>er</sup> octobre. Qu'il me soit également permis de saluer la présence parmi nous de S. E. M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général.

Comme le Conseil est certainement au courant, lors de l'échange entre le Secrétaire général et notre ministre des affaires étrangères en marge de l'Assemblée générale le 27 septembre dernier, les deux parties ont convergé sur la fin du mandat de l'Envoyé spécial en novembre 2019. Partant de ce constat, je m'en voudrais de ne pas remercier l'Envoyé spécial pour avoir mis son professionnalisme, son savoir-faire diplomatique et sa sagesse à la disposition du Burundi et de la région dans le cadre du processus de paix au Burundi. Aujourd'hui, je puis dire sans risque de me tromper qu'il a bien accompli sa mission. Il laisse derrière lui un pays calme, stable et définitivement réconcilié. De notre côté, nous lui souhaitons bonheur et succès dans tout ce qu'il voudra entreprendre pour lui personnellement ou pour la communauté internationale dans les jours à venir.

De même, je ne peux pas ne pas remercier S. E. l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour sa présentation et pour tout ce qu'il a fait pour le Burundi dans le cadre du processus de consolidation de la paix. Nous lui renouvelons toute coopération.

Avant de commencer la substance de mon discours, il me plaît de constater avec regret que certaines délégations ici continuent de garder le langage de 2018, au lieu d'évoluer au rythme des événements au Burundi. Je les encourage à se départir du statu quo et à prendre le rythme de ce qui se passe dans le pays.

Mon intervention sera articulée sur cinq points : la situation politique qui sera dominée par les préparatifs des élections de 2020; l'état de la sécurité dans le pays; la situation humanitaire, avec un accent particulier sur le retour des réfugiés; l'état de la situation des droits de l'homme; ainsi que la coopération entre le Burundi et les Nations Unies, d'une part, et avec certains partenaires bilatéraux, d'autre part.

La situation politique dans le pays est dominée par les préparatifs des élections de 2020 qui arrivent à

un niveau satisfaisant. Les mécanismes nationaux sur la préparation des élections sont déjà opérationnels. Sans être exhaustif, je citerai notamment :

Premièrement, la feuille de route de Kayanza conduisant aux élections pacifiques de 2020, qui a été adoptée après de très larges consultations au sein de la classe politique burundaise. Deuxièmement, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui est déjà opérationnelle et qui tient régulièrement des conférences de presse sur l'état d'avancement du processus électoral dans la transparence totale, en présence des membres de la communauté internationale basés à Bujumbura. Troisièmement, le code électoral révisé, qui a été adopté par le Parlement en avril 2019 avec 105 voix pour sur 108 députés présents et votants. Quatrièmement, la décision du Gouvernement du Burundi de financer l'entièreté du budget opérationnel des élections sans recours aux ressources extérieures qui, comme le Conseil le sait, sont souvent imprévisibles et conditionnelles. Cinquièmement, la publication par la CENI du calendrier électoral de tous les scrutins prévus en 2020. Sixièmement, l'annonce par la CENI de la période de l'enregistrement partiel des électeurs qui n'ont pas pu se faire inscrire lors du référendum de 2018. Cet enregistrement partiel au rôle électoral aura lieu du 9 au 12 décembre 2019. C'est pratiquement dans cinq semaines.

Comme le Conseil peut le constater, les Burundais sont déjà plongés dans le processus électoral de 2020 et continuent de se l'approprier, aussi bien sur le plan organisationnel que sur le plan budgétaire. Tout en promettant des élections libres, transparentes et apaisées, nous voudrions rappeler à ceux qui essaient de s'en mêler sans y être expressément conviés, qu'au Burundi et ailleurs dans le monde, les processus électoraux sont une affaire interne qui relève exclusivement de la souveraineté nationale. Tout accompagnement extérieur doit être fourni sur demande du Gouvernement burundais, conformément aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Et si accompagnement il y a, il ne doit pas donner droit aux interférences caractérisées.

En ce qui concerne la promotion de l'environnement propice à la tenue d'élections paisibles et inclusives, je mentionnerai entre autres gestes : l'élargissement de l'espace politique dans le pays par l'agrément de nouveaux partis politiques et la promotion de la liberté d'expression avec l'appui actif du Gouvernement burundais; la levée de la suspension des partis politiques de l'opposition qui avaient enfreint la loi régissant le fonctionnement des partis politiques; la décision maintes

fois répétée du Président de la République de renoncer volontairement à ses droits constitutionnels de se représenter aux élections de 2020; l'accueil et l'intégration des réfugiés qui rentrent en grand nombre au Burundi; le retour au pays des leaders politiques de l'opposition qui avaient fui le pays en 2015, les derniers en date sont rentrés le 5 octobre de cette année; la poursuite des consultations politiques constructives au sein du Forum des partis politiques dans un esprit d'ouverture et de tolérance politique, ces consultations sont aussi organisées au niveau provincial et communal; la multiplication des messages des leaders politiques à leurs militants centrés sur la discipline, la cohésion sociale et la tolérance politique; la décision prise par le Gouvernement burundais, pour éviter la violence en marge des élections, de créer des comités mixtes à l'échelle nationale comprenant des jeunes de tous les partis politiques; l'engagement pris par les partis politiques de se consulter régulièrement sur tous les problèmes auxquels se heurte le pays au sein du forum des partis politiques; les déclarations publiques de représentants de l'État qui ont déploré et condamné quelques cas isolés de violence et encouragé la cohésion sociale et la cohabitation pacifique; la libération par grâce présidentielle, au début de l'année, de plus de 2 000 prisonniers, incluant les jeunes casseurs et insurgés de 2015.

Toujours au chapitre des élections, je voudrais informer le Conseil que lors du sommet du Mouvement des pays non alignés qui a regroupé, du 25 au 26 octobre dernier, à Bakou, en Azerbaïdjan, 120 États membres, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont appelé à la tenue d'élections libres, transparentes, inclusives et apaisées au Burundi en 2020. Ils ont félicité le Gouvernement burundais pour les étapes déjà franchies dans les préparatifs de ces élections. Ils ont en outre salué la décision souveraine du Gouvernement burundais de financer l'ensemble du processus électoral par les ressources nationales du pays.

Au niveau continental, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine, qui s'est tenu du 10 au 11 février de cette année à Addis-Abeba, a félicité le Gouvernement burundais pour avoir initié les processus préparatoires des élections de 2020, en particulier la création de la Commission électorale nationale indépendante, ainsi qu'une Commission Vérité et réconciliation. Le Sommet de l'Union Africaine a salué en outre la déclaration faite par le Président de la République de ne pas se présenter aux élections de 2020, et exhorté le Gouvernement burundais et les partis

politiques à travailler ensemble pour le bon déroulement des prochaines élections.

Sur le plan sécuritaire, comme le précise le rapport du Secrétaire général au paragraphe 58 (S/2019/837), le Gouvernement burundais a fait des efforts notables pour améliorer les conditions de sécurité dans le pays. La situation sécuritaire au Burundi est stable, calme et entièrement maîtrisée sur toute l'étendue du territoire, à l'exception bien évidemment de quelques cas isolés de criminalité de droit commun qui existent aussi dans d'autres pays. Du nord au sud, de l'ouest à l'est en passant par le centre, la nuit comme le jour, les citoyens burundais jouissent de leurs droits civiques et politiques dans la tranquillité. Les autorités de l'ONU et d'autres organisations sous-régionales qui ont visité le pays récemment ont été témoins oculaires du retour de la paix et de la sécurité au Burundi. Des efforts remarquables pour pérenniser cette paix chèrement retrouvée sont en cours dans tout le pays et cela passe par la promotion de l'amour patriotique et l'attachement des Burundais aux principes et valeurs intrinsèques sur lesquels est bâtie notre nation.

En vue de se préparer à la sécurisation des élections, un plan de sécurisation du processus électoral de 2020 a été élaboré et des programmes de formation dans plusieurs domaines connexes aux élections sont en cours d'exécution. Le rétablissement de la paix, de la stabilité et de la confiance dans le pays est en train de métamorphoser le paysage national. Aujourd'hui, tous les Burundais dans leur riche diversité se sentent en sécurité et protégés, et participent librement au processus politique, sans restriction ni crainte, et le discours politique et social est mené dans le respect mutuel et dans la tolérance et l'acceptation de l'autre.

Sur le plan de la sécurité collective, nous continuons de participer activement à la lutte contre le terrorisme et dans les opérations de paix avec plus de 6 000 hommes sur le terrain, principalement en Somalie et en République centrafricaine. Notre participation au maintien de la paix dans le monde est un retour d'ascenseur à la communauté internationale, qui nous a toujours soutenus durant les moments difficiles de notre histoire. Notre contribution substantielle aux opérations de paix et à la lutte contre le terrorisme devrait être reconnue et appréciée à sa juste valeur.

En matière de développement, le plus grand défi de l'heure au Burundi est la lutte contre la pauvreté, ennemi commun de tous les Burundais de toutes tendances politiques et sociales. C'est dans ce cadre que le

Gouvernement burundais a préparé et finalisé le nouveau plan de développement national sur une période de 10 ans. À cet effet, nous sollicitons l'appui de nos partenaires traditionnels et non traditionnels pour accompagner notre pays dans la mise en œuvre de ce plan national de développement. L'ONU, par exemple, à travers l'équipe pays et la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, peut servir de passerelle entre le Burundi et ses partenaires dans la mobilisation des ressources nécessaires pour compléter les efforts nationaux dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement du Burundi.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, nous nous félicitons du retour massif et volontaire des réfugiés burundais qui avaient fui le pays en 2015. Au-delà des plusieurs milliers de Burundais qui rentrent d'eux-mêmes sans l'assistance du Haut-Commissariat pour les réfugiés, depuis le 1<sup>er</sup> août 2017 jusqu'au 29 octobre 2019, autrement dit à la date d'hier, 79 375 réfugiés, constitués de 26 739 ménages, ont été rapatriés volontairement au Burundi en provenance de la Tanzanie, mais aussi du Kenya et de la République démocratique du Congo. Le plus récent groupe de 252 réfugiés, constitué de 134 ménages, est arrivé hier à Kobero, dans la province de Muyinga, à la frontière nord avec la Tanzanie. Ce mouvement de retour volontaire et massif est une manifestation évidente du retour de la paix, de la tranquillité, de la confiance et de la stabilité dans le pays, nonobstant les propos de certains acteurs étrangers qui continuent de gonfler délibérément le nombre de réfugiés encore en exil pour maintenir le Burundi dans une psychose de crise artificielle et maintenir des emplois.

Pour ce qui est de la situation des droits de l'homme, le Gouvernement burundais poursuit ses efforts pour améliorer la situation et la promotion des droits humains à travers plusieurs mécanismes nationaux qui ont été mis en place, dont notamment la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, et coopère étroitement avec les mécanismes internationaux acceptés par tous comme l'Examen périodique universel (EPU) qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des États Membres dans le domaine des droits de l'homme sans toutefois singulariser certains États. La plupart des recommandations de l'EPU sont en train d'être mises en œuvre par le Gouvernement burundais. À titre d'exemple, le Gouvernement mène régulièrement des enquêtes impartiales, indépendantes et efficaces sur les cas d'allégations de violations des droits de l'homme portés à sa connaissance et qui sont avérés, afin que les responsables de tous les secteurs sans

exception aucune, soient rapidement traduits en justice et punis conformément à la loi.

Au chapitre de la reconstruction de la confiance entre le Burundi et ses partenaires bilatéraux, le Gouvernement burundais œuvre pour la reprise de relations apaisées avec ses partenaires de développement, notamment certains qui avaient des hésitations depuis 2015. Ma délégation souhaite inviter nos partenaires, traditionnels et non traditionnels, à se focaliser vers l'avenir du Burundi et à avancer ensemble en laissant de côté les malentendus passagers de 2015. C'est le moment maintenant de restaurer la confiance entre nous, de revoir les choses qui n'ont pas bien marché, et de procéder à leur correction dans un esprit de confiance mutuelle. Nous devons composer avec le réalisme politique et éviter un retour en arrière. La poursuite de la confrontation est contre-productive sur tous les points et pour toutes les parties. Pour sa part, le Gouvernement burundais réaffirme sa volonté d'embellir les relations bilatérales avec ses partenaires de développement. C'est dans ce cadre que les hautes autorités du pays viennent de redéployer de nouveaux ambassadeurs dans les pays où les relations bilatérales avaient connu des turbulences au lendemain de 2015.

En ce qui concerne les relations avec l'ONU, et c'est un point extrêmement important, nous nous réjouissons du rôle joué par l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi dans l'accompagnement des efforts nationaux dans la mise en œuvre du plan national de développement, des objectifs de développement durable ainsi que du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Burundi 2019-2023. Le Gouvernement burundais s'engage à travailler de manière constructive avec l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi

afin de parvenir à un développement socioéconomique durable dans l'intérêt de tous les Burundais.

Toutefois, nous continuons de croire avec conviction que la présence du Burundi à l'ordre du jour du Conseil de sécurité est inopportune et viole la Charte des Nations Unies. La situation politico-sécuritaire actuelle dans le pays n'étant pas une menace à la paix et à la sécurité internationales pour justifier le maintien du Burundi à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, nous réitérons notre appel légitime au retrait du Burundi de l'ordre du jour du Conseil. Le maintien arbitraire du Burundi à l'ordre du jour du Conseil est en train de créer un mauvais précédent. L'organisation intempestive des réunions sur le Burundi qui ne sont pas motivées par les réalités du terrain constitue un facteur de déstabilisation du pays au lieu de favoriser la paix et la tranquillité. Certains fauteurs de troubles en profitent pour commettre des crimes pendant les jours qui précèdent chaque séance du Conseil de sécurité.

Pour terminer, le Burundi réitère son attachement aux principes et aux valeurs véhiculés par la Charte des Nations Unies et sa détermination à renforcer la démocratie, à consolider la paix et la stabilité et à parvenir à un développement socioéconomique durable, harmonieux et inclusif dans l'intérêt du peuple Burundais.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 17 h 45.*